

Rapport sur les concours d'accès à l'IRA de Metz

Session 2009

Fixées par arrêté du 6 juin 2008, les épreuves des concours d'entrée aux IRA prennent désormais en compte les parcours antérieurs personnels et/ou professionnels des candidats avec l'objectif de diversifier les viviers de recrutement et de mieux mettre en adéquation le profil des lauréats avec les postes de sortie.

Le concours s'est déroulé sans incident et dans d'excellentes conditions grâce, d'une part, à l'implication et à la disponibilité des membres du jury et d'autre part, à la remarquable organisation des services de l'IRA.

Le présent rapport issu des observations de tous les membres du jury du concours 2009 vise, au delà du bilan, à mieux répondre aux interrogations des candidats qui ont présenté le concours ainsi qu'aux futurs candidats.

1. Rappel sommaire des épreuves

1.1 Admissibilité

➤ concours externe

- épreuve de composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place de l'Etat et son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...)
- épreuve constituée d'une série de six à dix questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie.

➤ concours interne et 3^e concours

- note administrative pour le concours interne
- note de synthèse pour le 3^e concours portant sur la place de l'Etat et son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...)

1.2 Epreuves orales

Au travers d'un entretien de 25 minutes sont évalués :

- les qualités personnelles : le potentiel, l'aisance et le comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme d'une mise en situation pour le concours externe
- la personnalité, les aptitudes, la motivation du candidat et les acquis professionnels pour le concours interne et le 3^e concours
- les connaissances administratives générales pour les candidats du concours interne.

2. Données statistiques

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Postes offerts	74	53	9
Inscrits	1239	930	115
Admis à concourir	1191	823	90
Présents Ecrit	633	690	73
% présents	53%	84%	81%
ADMISSIBILITE			
Admissibles	168	113	26
Barre d'admissibilité	8,32	10,74	10,25
% admissibles	27%	16%	36%
Moyenne la + élevée	13.28	18.24	17
Moyenne la + basse	1.56	1.38	3.5
Nbre de notes éliminatoires	5	6	2
ADMISSION			
Présents	156	110	25
Moyenne la + élevée	13.05	17.77	17.12
Moyenne la + basse	7.55	8.16	8.88
Nbre de notes éliminatoires	6	4	-
Admis liste principale	74	53	9
Barre d'admission liste principale	10.4	12.87	12.5
Inscrits liste complémentaire	21	13	3
Barre d'admission liste complémentaire	10.02	12.02	12
Taux de sélectivité (admis/présents écrits)	8.6	13	8.1

EPREUVES (moyenne des notes après péréquation)

Concours externe	Moyenne
Composition	7.53
Q.R.C.	6.65
Entretien avec le jury	11.30
Langue	13.40
Concours interne	
Note administrative	8.14
Entretien avec le jury	11.60
Langue	12.60
3e concours	
Note de synthèse	9.44
Entretien avec le jury	10.94
Langue	11.70

3. Bilan et enseignements à tirer des épreuves

1/ Epreuves écrites

CONCOURS EXTERNE : COMPOSITION SUR UN SUJET D'ORDRE GENERAL

LE SUJET : "LA REFORME DE L'UNIVERSITE TEMOIGNE T-ELLE D'UNE EVOLUTION DU ROLE ET DE LA PLACE DE L'ETAT ?"

Sur les connaissances de la matière, les copies se sont réparties en trois groupes :

- Quelques très bonnes copies, révélant des candidats de très bon niveau : copies structurées comportant un plan annoncé et respecté, bien rédigées, argumentées et documentées.
- Une masse de copies très moyennes : essai de plan peu convaincant, rédaction peu claire, argumentation oiseuse, orthographe et grammaire approximatives, réflexion insuffisante, connaissances très lacunaires.
- Des copies de mauvaise qualité qui ont recueilli des notes insuffisantes. Quelques unes se sont placées hors sujet, se délestant par exemple de la LRU pour dresser l'historique de la place de l'Etat en France...

Les développements sur les aspects historiques ont été parfois confus et inutiles : les candidats pensent, à tort, convaincre l'examineur avec des références historiques parfois fausses ou avec des citations, qui, extraites de leur contexte, n'apportent rien au développement de la pensée du candidat.

Le constat majoritairement fait par les examinateurs est que, dans la forme, le niveau général des candidats, tous titulaires au moins d'une licence, est décevant. Les problèmes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe sont récurrents et se traduisent par une expression écrite médiocre. Il s'y ajoute des faiblesses de rédaction, de syntaxe, de grammaire et d'orthographe, trop fréquentes dans des copies de candidats à un concours de catégorie A. Les qualités rédactionnelles apparaissent donc insuffisantes. Trop de copies présentent aussi des lourdeurs de style (manque de ponctuation, de mots de liaison, phrases trop longues), ce qui provoque au mieux l'ennui du correcteur, au pire son irritation....

Par ailleurs, on constate un certain formatage des devoirs (mêmes expressions, mêmes formulations, mêmes définitions..) qui témoigne d'un manque d'appropriation des techniques de préparation aux concours que trop de candidats adoptent sans en personnaliser le style.

CONCOURS EXTERNE : QUESTIONS A REPONSES COURTES

La nature de cette épreuve paraît méconnue de beaucoup de candidats ; la variété des questions semble avoir dérouté nombre d'entre eux, alors qu'il s'agit du fondement même de l'épreuve. La moyenne de l'ensemble des notes recueillies se situe au plus bas niveau (6,65) des notes de l'ensemble des épreuves.

Ainsi, on a pu constater une insuffisance dans la qualité des réponses tant du point de vue de la forme que de celui du fond.

Sur le fond, il est ressorti un manque de culture générale, de connaissances juridiques élémentaires et une curiosité insuffisante sur les sujets d'actualité. L'approche synthétique, réfléchie d'un sujet ou d'une thématique n'a été que rarement privilégiée.

Certaines questions ont été mal appréhendées et ont donné lieu à des réponses hors sujet ou se résumant à l'alignement de quelques banalités.

Sur la forme, la présentation doit être plus soignée (sont à bannir les ratures, écritures indéchiffrables, insertions de mots dans les marges ou les interlignes).

La préparation à cette épreuve doit faire l'objet d'une préparation plus soutenue de la part des candidats.

L'exercice à la synthèse pour apprendre à dégager et exprimer des idées simples, claires et précises sur un sujet est l'un des éléments de cette préparation.

De même est recommandée la lecture régulière d'un quotidien traitant d'actualités économiques, sociales, européennes et internationales et comportant des analyses et commentaires.

Les candidats y développeront, en complément de leurs connaissances théoriques, le sens d'une approche plus concrète et pragmatique des questions.

CONCOURS INTERNE

LE SUJET PORTAIT SUR LES MESURES A PRENDRE PAR L'AUTORITE PREFECTORALE FACE AU DIAGNOSTIC DANS UNE FERME AUBERGE D'UNE MALADIE REPUTEE CONTAGIEUSE POUR LES MAMMIFERES.

Les documents joints à l'appui étaient relativement peu nombreux (note AFFSSA, extraits du code rural et jurisprudence) et suffisamment ciblés pour rester dans une approche concrète du sujet. Pour répondre à la question posée il était fait appel à une lecture attentive de la documentation fournie et à des capacités d'analyse juridique.

Une majorité des candidats n'a pas lu correctement le sujet et n'a pas bien cerné la problématique opérationnelle posée (moyenne générale 8,14).

Des contresens flagrants ont été commis sur les arrêts du Conseil d'Etat cités dans le dossier (alors que les résumés en bas de page donnaient l'essentiel de la portée de l'arrêt). Le temps perdu à paraphraser l'avis de l'AFSSA ou à recopier précisément le texte du code rural a visiblement laissé peu de temps à la réflexion sur les textes et le contexte juridique s'y rapportant ainsi que sur l'analyse du risque que l'on pouvait déduire de la jurisprudence. La spécificité de la question des cervidés n'a été que rarement repérée.

Sur la forme en général, on a constaté que nombre de copies présentaient une introduction correcte avec annonce du plan, un bon équilibre entre les différentes parties et sous parties du plan.

Toutefois, certains candidats n'ont pas fait d'efforts de présentation : des fautes d'orthographe et de grammaire, pas de timbre, d'objet, de rappel de la demande, de plans. Quelques copies étaient presque illisibles, témoignant d'un manque d'application manifeste ou d'un bâclage.

L'attention doit également être portée sur la gestion du temps puisque, en effet, plusieurs copies ont été rendues inachevées.

Au plan de la portée opérationnelle du devoir, un certain nombre de candidats n'ont pas compris la posture hiérarchique dans laquelle ils devaient se placer. Or, il leur fallait se montrer force de proposition auprès du préfet.

En général, on a pu regretter des devoirs trop généraux, paraphrasant les documents fournis, notamment les moins juridiques. A également manqué le sens de la mise en situation, assortie de propositions argumentées, se situant dans une perspective professionnelle à portée pratique. De même a souvent fait défaut l'aptitude à formuler des hypothèses alternatives, à les passer au

crible d'une analyse critique permettant de mesurer et valoriser la part d'initiative et de bon sens qui sous-tendent la prise de toute décision.

Néanmoins, de très belles copies ont aussi été rendues, qui témoignent qu'il était possible de réussir, même brillamment, cette épreuve, pour peu que l'on sache se projeter en situation de cadre, acteur majeur de la chaîne hiérarchique, porteur d'éléments décisifs pour la prise de décision par lui-même ou par son supérieur hiérarchique.

Les préparations au concours devront davantage insister sur l'entraînement à la mise en situation à portée opérationnelle pour ce type d'épreuve.

TROISIEME CONCOURS

LE SUJET QUI PORTAIT SUR LA MISE EN ŒUVRE, AU SEIN D'UN SERVICE, D'UN PLAN DE DEPLACEMENTS DES AGENTS (PDA) faisait appel, à partir d'une base documentaire très accessible, au sens concret et pratique des candidats.

L'objectif de l'épreuve était de permettre de faire valoir la bonne compréhension des enjeux (responsabilité de l'Etat au double titre du développement durable et en sa qualité d'employeur) et de démontrer un sens de la méthode, de l'organisation et des réflexes de bonne gestion et management dans la formulation des propositions.

Trop peu de copies ont su développer cet aspect et, faute d'avoir su projeter une mise en situation, beaucoup sont restées dans une approche très généraliste et théorique. La plupart des devoirs ont paraphrasé, sans valeur ajoutée, les documents mis à la disposition des candidats.

Les devoirs les plus pénalisés ont été dans leur très grande majorité ceux qui ont limité leurs propositions au recours au dispositif de participation de l'employeur aux frais de transports collectifs, sans évoquer l'étude d'un plan de déplacements, y compris pour conclure le cas échéant, à son inadéquation.

De nombreux candidats n'ont pas compris que la commande de faisabilité d'un Plan de déplacement des usagers s'adressait à eux en leur qualité de responsable d'un service chargé de faire des propositions à l'autorité hiérarchique supérieure. Or, il s'agit là de missions couramment dévolues à un attaché exerçant des fonctions d'encadrement et, de ce fait, appelé à produire des analyses de situation devant déboucher sur des propositions d'initiatives, de solutions, voire de plans d'action.

2/ Epreuves orales

La présentation et le retracé de carrière est un exercice que les candidats maîtrisent globalement bien et qu'ils ont manifestement préparé sérieusement.

La qualité de ces prestations est apparue en progrès par rapport aux épreuves du précédent concours. Les candidats doivent cependant veiller à ne pas donner l'impression qu'ils récitent un texte appris par cœur. Les 10 minutes maximum réservées aux candidats pour se présenter, expliciter leur parcours professionnel et faire part de leurs motivations ne sont pas toujours entièrement utilisées, la durée de l'exposé variant généralement entre 7 et 8 minutes.

Or, une bonne gestion du temps de parole et de celle du stress sont des données essentielles dont la maîtrise est souvent décisive. Les techniques de préparation et l'entraînement sont recommandés ; ils ne doivent pas pour autant trop brider la personnalité et le naturel des candidats dont les qualités de simplicité et de franchise emportent davantage la conviction que des attitudes convenues.

Au plan des connaissances générales, l'environnement institutionnel, les grandes réformes (RGPP), l'environnement juridique, budgétaire et financier dans lesquels s'inscrit l'actualité de

la vie des administrations sont trop souvent mal maîtrisés et objets d'approximations difficilement recevables de la part notamment des candidats du concours interne.

Les jurys ont trop souvent relevé la difficulté des candidats à se projeter dans les fonctions d'un attaché et à appréhender les différentes missions susceptibles de lui être confiées. Cette méconnaissance traduit un manque de curiosité personnelle, d'initiative du candidat vis-à-vis du champ des compétences et responsabilités professionnelles qu'il pourra être appelé à exercer en cas d'admission au concours. Or ce type d'informations est très accessible et figure en particulier sur les sites des IRA et de la DGAFP.

Pour le concours interne, le dossier RAEP a été de niveau très inégal selon les candidats. Un certain nombre d'entre eux ont utilisé à outrance les définitions du répertoire interministériel des métiers (RIME) créant un décalage lors des entretiens entre la réalité de leurs acquis d'expériences et les qualifications présentées comme détenues. L'exercice se révèle plus favorable aux candidats qui savent donner à ce dossier d'acquis d'expériences la consistance de compétences réellement exercées et susceptibles, le cas échéant, d'être illustrées au cours de leur entretien par des exemples concrets.

De très bonnes prestations orales méritent néanmoins d'être soulignées, notamment de la part de candidats qui ont su parfaitement mettre en valeur les acquis de leur parcours et faire preuve d'une réelle motivation notamment au travers d'une démarche réfléchie et sous-tendue par des initiatives (actions de formation, renseignements pris auprès des administrations ou d'attachés en poste, etc.).

Les candidats qui ont retenu l'attention sont ceux qui ont effectivement su sortir de leur environnement universitaire ou professionnel immédiat, fait preuve d'ouverture d'esprit, de curiosité professionnelle, de capacité de projection dans un nouveau cadre d'exercice de responsabilités.

Les épreuves de langues

Il est rappelé que, pour le concours interne ainsi que pour le 3^e concours, cette épreuve facultative ne s'impute sur les résultats que pour la part de la notation dépassant la moyenne de 10.

En espagnol, le niveau s'est révélé assez variable pour des raisons de niveau de connaissances et de méthodologie (anachronismes, discours peu structuré) ou de niveau de maîtrise de la langue (non respect de la phonétique et de la prosodie, barbarismes, solécismes). A une exception près, les modalités de l'épreuve ont été bien maîtrisées et les candidats ont su tirer profit de l'échange qui succédait à leur exposé oral. L'amplitude des notes (de 6 à 18/20) rend compte des écarts existant tant en compréhension qu'en expression.

En anglais, sur l'ensemble des candidats interrogés (3 concours) rares sont ceux dont les qualités linguistiques ou communicatives sont apparues faisant défaut.

La qualité de langue s'est révélée en progrès par rapport aux deux années précédentes.

La phonologie (qualité des sons, accentuation, rythme et intonation) demeure le point faible. Les stratégies de communication (bouclage de vérification, interaction, explication par l'exemple lorsqu'un mot vient à manquer...) doivent être intégrées et pratiquées de longue date. Demander la traduction d'un mot à un examinateur est pénalisant alors que l'effort pour surmonter l'obstacle est bonifié. Les remarques à soi-même en français exprimant parfois le désarroi sont à proscrire.

Quelques candidats ont encore proposé de lire le texte, voire de le traduire ou se sont engagés dans la lecture monotone d'un exposé formel, formaté et rédigé, ce qui n'est pas le meilleur moyen de convaincre le jury de leur capacité de communication orale. Cependant, une grande majorité de candidats ont paru s'être préparés à une interaction dynamique et constructive.

La connaissance minimale de l'actualité et des structures des sociétés étrangères est un atout supplémentaire pour décrypter les textes proposés et les commenter. Une écoute régulière d'informations du pays tiers, plus que leur lecture, doit permettre de couvrir les thèmes susceptibles d'être abordés en se familiarisant avec les prononciations recevables.

Toute comparaison pertinente avec le système français est toujours valorisée ainsi que l'émission d'avis appropriés et étayés par une culture solide.

Les candidats doivent être sensibilisés au fait que l'expression « à partir d'un texte » doit être prise au sens large. Le texte n'est qu'un prétexte, le véritable texte étant celui de la conversation orale de l'entretien où l'interaction prévaut.

Les observations qui précèdent peuvent être appliquées comme dénominateur commun pour les autres langues (italien, allemand).

Conclusion générale et recommandations aux futurs candidats.

Le niveau général des notes, globalement médiocre, appelle l'attention et justifie un sursaut qualitatif qui, au-delà du bagage des connaissances générales que possèdent les candidats, suppose de leur part une approche plus exigeante des épreuves.

Ces concours – externe, interne et 3^{ème} concours – visent tous au recrutement de futurs fonctionnaires offrant de solides garanties non seulement sur leurs qualités présentes mais plus encore sur leurs potentiels. En effet l'accès aux IRA n'est ni une fin en soi, ni une « garantie tous risques » sécurité de l'emploi (pour les externes) ou un « bâton de maréchal » (pour les internes).

C'est un temps fort dans l'orientation professionnelle qui conjugue l'ambition légitime des candidats à accéder à des fonctions intéressantes, diversifiées, comportant des responsabilités managériales, décisionnelles, de l'expertise technique et les besoins de l'Administration qui justifient l'élévation indispensable du niveau de qualification de ses emplois. C'est l'accès à des emplois publics faisant appel à des valeurs de neutralité et d'engagement au service de la collectivité. Ce sont également les aptitudes à l'adaptation aux évolutions du service public, à la mobilité fonctionnelle et géographique qu'il peut comporter, dans le respect des droits et des devoirs du fonctionnaire, qui sont également à prendre en compte.

C'est au regard de l'ensemble de ces objectifs qu'ont été conçues et corrigées les épreuves des trois concours d'accès aux IRA et que le jury s'est attaché, sans discrimination et au travers de la grande diversité des parcours et expériences valorisées, à détecter les potentiels et aptitudes à accéder à des fonctions d'encadrement telles que définies ci-dessus.

Pour satisfaire à ses objectifs et mettre de leur côté le maximum de chances, il est recommandé aux futurs candidats :

- de consacrer du temps et de la rigueur pour une réelle préparation à l'écrit, y compris à l'épreuve des QRC, comme à l'oral. Les formations dispensées en milieu universitaire comme en interne dans les administrations, ou autres formules émanant d'organismes de formation sont souhaitables, notamment pour les candidats éloignés de l'administration. Une formation individuelle n'est pas en elle-même insuffisante ; toutefois elle nécessite un « retour sur image » qui fait appel autant que pour les autres candidats, notamment pour l'entretien avec un jury, à un minimum d'exercices répétés.

Pour l'épreuve écrite, la part de la présentation et des qualités rédactionnelles, de la clarté et de la cohérence du plan et de son développement sont essentielles. Elles permettent de mesurer la bonne compréhension du sujet, de l'appréhension des éléments fondamentaux de la matière, de la logique du raisonnement et des aptitudes du candidat à exposer et faire valoir ses arguments pour déboucher sur une ou des propositions concrètes, opérationnelles, réalistes.

L'oral ne doit pas être conçu comme une épreuve technique mais comme une mise en situation permettant, dans un laps de temps prédéterminé, de faire valoir sa personnalité, ses motivations pour concourir et accéder à un emploi public d'encadrement, ses aptitudes à s'y adapter et y apporter de la valeur ajoutée en développant ses propres potentiels.

- de se montrer apte à se projeter dans les fonctions d'attachés, cadres A de la Fonction publique destinés à ce titre à exercer des responsabilités d'encadrement, de pilotage, d'animation, de représentation de l'administration à un niveau hiérarchique supposant maîtrise de soi, compréhension des enjeux et sens des responsabilités collectives et personnelles.

Fait à METZ le 9 juin 2010

Chantal JOURDAN, Préfète
Présidente du jury

